



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 25 juin 2013, 20h00, (Champ-Rond, à Bôle)

---

## Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 17.12.2012
3. Procès-verbal de la séance du 30.04.2013
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du Règlement communal relatif à la gestion des déchets
5. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 59'300.- pour la transformation des locaux de la Chancellerie communale, Rue Haute 20, à Colombier
6. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'indemnités aux membres du Conseil général, du Conseil communal et des Commissions
7. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant la modification partielle du plan d'alignement du secteur « Rue de La Prairie » à Bôle
8. Communications du Conseil communal
9. Divers.

Le président du Conseil général, **M. François Gubler**, ouvre la séance à 20h00, en saluant l'assemblée. Il demande si l'ordre du jour appelle des modifications.

**Mme Marlène Lanthemann (CC)** : Le Conseil communal demande une modification de l'ordre du jour en rajoutant un point 8 intitulé : Rapport d'information de la Commission temporaire du théâtre au Conseil communal.

**Le Président** : Par conséquence, le point 8 deviendrait le point 9 et le point 9 devient le point 10.

Formellement, il demande à l'assemblée l'acceptation de l'introduction d'un nouveau point et fait voter le Conseil général.

Il y a deux oppositions, le point est accepté, mais on le formalisera après l'appel. Le Président informe qu'il n'a pas reçu de courrier particulier pour cette séance. Par ailleurs, il souhaite quand même exprimer l'empathie des autorités communales de Milvignes suite aux événements de jeudi passé qui nous ont très fortement affecté, d'une part les gens qui vivent de la terre et de la vigne, mais aussi le particulier dans son bien, dégâts aux voitures, problèmes de circulation et puis ceux qui ont le privilège d'avoir un jardin, qui ont aussi vu passer des grêlons dans leurs jardins respectifs.

## **1. Appel**

**M. Philippe Egli** (La Grappe) fait l'appel et fait constater la présence de 30 conseillers généraux. Neuf sont excusés, il s'agit de Mme Valérie Schindler et MM. Christophe Bissat, Ivan Calderon, Dario Florey, Louis Godet, Sylvain Ischer, Olivier Lebeau, Roberto Ronchi et Hugues Scheurer

Il y a 2 absents, il s'agit de M. David Fischer et M. Sylvain Tissot.

**Majorité absolue : 16      Majorité des deux tiers : 20**

**Le Président** : à partir de là, nous pouvons voter la modification de l'ordre du jour.

La modification de l'ordre du jour est acceptée par 24 voix contre 2 oppositions et 3 abstentions (M. François Burgat qui vient d'arriver est compté dans les abstentions).

## **2. Procès-verbal de la séance du 17.12.2012**

**Le procès-verbal de la séance du 17.12.2012 est accepté par 29 oui.**

## **3. Procès-verbal de la séance du 30.04.2013**

**M. Nicolas Grosjean (PLR)** fait part d'une petite remarque, dans le rapport du Conseil communal sur le théâtre, il avait été mentionné, en tout cas dans une réponse à une question, que le programme pour la séance 2013-2014 serait transmis à fin juin et je ne l'ai pas vu dans le procès-verbal, alors je voulais juste le mentionner en tout cas oralement, même s'il n'y a pas besoin, à mon avis, de modifier le procès-verbal.

**Le procès-verbal est accepté par 29 oui.**

## **4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du Règlement communal relatif à la gestion des déchets**

**M. Jean-François Kunzi (PS)** : Le groupe socialiste a examiné attentivement le « Règlement communal relatif à la gestion des déchets ». Ce règlement lui laisse une impression mitigée en raison d'une rédaction parfois lourde d'imprécisions, de redondances et de « copier – coller » qui ne reflètent pas la situation spécifique de Milvignes et qui n'en facilitent pas la compréhension. Cela étant dit, le groupe socialiste se contentera de proposer deux amendements.

**M. Bertrand Cottier (La Grappe) :** Notre groupe a examiné avec attention le « Règlement communal relatif à la gestion des déchets » présenté par le Conseil communal. Nous constatons que le règlement proposé s'inspire très largement et c'est une bonne chose, du règlement type du Service des communes. Pour trois points particuliers (les conteneurs enterrés, les déchets de jardin et les feux de jardin) nous vous proposerons des amendements. Pour le reste, nous saluons le travail effectué et nous soutiendrons l'acceptation de ce règlement.

**M. Nicolas Grosjean (PLR) :** Le groupe PLR a examiné ce règlement avec rapport attentivement. Il n'a pas de remarque particulière, si ce n'est qu'à de nombreuses de ses questions, ces détails seraient réglés dans le règlement d'application. Au niveau de la rédaction, le groupe a également constaté que le terme de Commune, de Commune de Milvignes et de groupe de Communes portait parfois à confusion et surtout dès le moment où au début on dit que la nomination de Milvignes sera nommée après Commune, donc c'est juste un détail comme ça on y reviendra plus après dans le texte, mais s'il y a d'autres modifications, nous suggérons malgré les répétitions que le même terme soit utilisé tout au long du rapport.

**M. Frédéric Laurent (La Grappe) :** Nous tiendrons compte de ces remarques, je vous remercie.

**L'entrée en matière est acceptée par 29 voix.**

Nous passons à l'examen du rapport en détail.

### **Chapitre 1 - Généralités**

Article 1.1 : Article adopté.

Article 1.2 : Article adopté.

Article 1.3 : Article adopté.

### **Chapitre 2 - Collecte et traitement des déchets urbains**

Article 2.1 : Article adopté

Article 2.2 : Article adopté

Article 2.3 : Récipient

**M. Bertrand Cottier (La Grappe) :** A l'article 2.3, al. 5

Afin d'éviter que les emplacements pour les nouveaux conteneurs dans les nouvelles constructions soient obligatoirement implantés sur un terrain privé, nous proposons l'amendement suivant :

Supprimer la phrase « Les emplacements devront être choisis sur le domaine privé » et ajouter à la première ligne, « Pour tout nouveau bâtiment transformé ou rénové, la Commune se réserve le droit d'exiger (et c'est là l'ajout) sur le domaine privé l'installation d'un conteneur enterré pour les ordures ménagères ».

**Le Président :** Sur proposition de La Grappe, nous devons accepter 2 amendements, je vous propose de les accepter l'un après l'autre.

**A l'al. 5, on ajoute après le droit d'exiger, sur le domaine privé, après on reprend le texte.**

**L'amendement est accepté par 27 voix, 1 refus et 1 abstention.**

Le deuxième amendement consiste à biffer l'avant-dernière phrase dudit article : **les emplacements devront être choisis sur le domaine privé.**

**Cet amendement est accepté par 27 voix, 1 refus et 1 abstention.**

Article 2.4 : Article adopté

Article 2.5 : Article adopté

Article 2.6 : Article adopté

### **Chapitre 3 – Cas particuliers**

Article 3.1 Déchets encombrants des ménages

**M. Jean-François Kunzi (PS) :** Le groupe socialiste propose un amendement : Puisque c'est déjà dans le chapitre « déchets dans les cas particuliers », on n'a pas besoin de le répéter dans les « cas particuliers ». On peut simplifier la phrase et dire : Lors de grosses productions de déchets, par exemple, lors de débarras de logements, la Commune peut exiger que ces déchets soient acheminés par les intéressés qui en assument les frais, vers un centre de tri reconnu par l'Etat.

**Le Président :** Je répète l'amendement : On biffe les 4 premiers mots de l'article proposé, l'article commence donc avec, **Lors de grosses productions**, la Commune peut exiger, on biffe des ménages concernés pour mettre immédiatement, **que ces déchets soient acheminés par les intéressés qui en assument les frais, vers un centre de tri reconnu par l'Etat.**

**L'amendement est accepté par 20 voix contre 8 non et 1 abstention.**

Article 3.2 Déchets de jardin

**M. Bertrand Cottier (La Grappe) :** A l'article 3.2, al. 1, afin d'être plus clair et éviter que la quantité de déchet maximum par ramassage soit définie par point de ramassage et pas par ménage, nous proposons l'amendement suivant : Seules les petites quantités de déchets des ménages (de l'ordre d'un m<sup>3</sup> par ménage et par ramassage) sont admis et collectés par la Commune. La suite ne change pas.

**Le Président :** Je rappelle, l'amendement consiste au début de l'article après « déchets » **d'ajouter des ménages, dans la parenthèse, d'ajouter un m<sup>3</sup> par ménage et par ramassage.**

**L'amendement est accepté par 20 voix contre 7 non et 2 abstentions.**

Article 3.3 Incinération des déchets naturels

**M. Bertrand Cottier (La Grappe) :** A l'article 3.3, al. 1 et 3, afin d'éviter d'interdire totalement l'incinération des déchets naturels en zone urbaine et estimant que l'alinéa 1 « amendé » est suffisant, puisqu'il fait référence aux normes supérieures à respecter, nous souhaitons ne pas être plus restrictifs que la législation fédérale et proposons donc l'amendement suivant :

Alinéa 1 : L'incinération en plein air des déchets naturels provenant des forêts, des champs, des vignes et des jardins (c'est ça qui est ajouté) n'est autorisée que si elle respecte les exigences des articles, etc...

Alinéa 3 : la phrase est supprimée.

**M. Patrice Blanc (PLR) :** Je trouve un peu désagréable que les commissaires qui ont participé aux séances de la commission technique, qui ont adopté à l'unanimité ces documents ne sont pas suivis dans les groupes. Ceci dit, moi je m'oppose personnellement à cela, parce qu'on veut justement limiter l'incinération des déchets de jardin, on voit trop souvent des feux qui sont dans le jardin alors qu'on peut les éliminer autrement. Notamment par le compostage. Personnellement, je m'oppose à cette modification.

**M. Frédéric Laurent (CC) :** J'apprécie cette dernière remarque et effectivement ça allait dans ce sens là, nous devons favoriser le compost et éviter les ennuis du voisinage. Raison pour laquelle, nous avons bien distingué les professionnels, des gens du bois, de la vigne, des champs, des ménages. Je vous remercie de le comprendre dans votre décision.

**Le Président :** Nous allons donc voter sur l'amendement proposé par La Grappe, qui consiste à rajouter au premier alinéa de l'article 3.3, après des vignes rajouter ***et des jardins***.

**L'amendement est refusé par 20 non, 6 oui et 3 abstentions.**

Nous poursuivons la lecture du règlement avec l'article 3.4 cadavres d'animaux :

Une personne rappelle au Président qu'il faudrait aussi voter pour l'al. 3 puisque vous l'aviez fait pour chaque alinéa pour les précédents amendements ?

**Le Président :** Oui, vous avez raison excusez-moi. Donc on revient à l'article 3.3 : La proposition de la Grappe est de supprimer l'al. 3.

**La suppression de l'al. 3 de l'article 3.3 est refusée par 20 non, 7 oui et 2 abstentions.**

Article 3.4 : Article adopté

Article 3.5 : Article adopté

Article 3.6 : Manifestations

**M. Jean-François Kunzi (PS) :** Le groupe socialiste n'a pas d'amendement à faire, mais il aimerait émettre un vœu, parce qu'il estime qu'il y aura certainement des directives d'application, donc la dernière phrase qui dit que la valorisation des déchets sera encouragée, le groupe socialiste aimerait bien que ça ne reste pas un vœu pieux, mais qu'on y fasse des propositions concrètes.

Article adopté

Article 3.7 : Article adopté

Article 3.8 : Article adopté.

#### **Chapitre 4 - Déchetteries**

Article 4.1 : Déchetteries

**M. Jean-François Kunzi (PS)** : Le Groupe socialiste ne comprend pas l'usage du pluriel. A sa connaissance, en l'absence d'un réseau, seule la déchetterie de La Croix, à Cortailod, est à la disposition des citoyens de Milvignes. Il propose l'utilisation du singulier et la rédaction suivante :

Article 4.1, al. 1,

Les citoyens de Milvignes utilisent les infrastructures de la déchetterie de la Croix, à Cortailod, selon les horaires et les conditions définies par le gestionnaire, qui est l'entreprise Vadec SA. Il propose dans la suite de supprimer l'alinéa 2 et puis au troisième alinéa qui deviendrait le deux, le gestionnaire de la déchetterie fixe et publie la liste des déchets et le reste de l'alinéa ne change pas.

**M. Frédéric Laurent (CC)** : Je vous prie de tenir compte du fait que le pluriel a été choisi avec dessein parce qu'au comité de pilotage que j'ai l'honneur de présider, nous travaillons à mettre en réseau les différentes déchetteries cantonales et pour certains habitants, par exemple du village d'Auvernier, il sera plus proche d'aller à Plaines-Roches, si nous réussissons. Raison pour laquelle, nous avons anticipé cet espoir et en mettant au pluriel. Je vous remercie aussi de la comprendre dans votre décision.

**M. Jean-François Kunzi (PS)** : Si réellement le réseau se construit, on peut admettre que les déchetteries soient au pluriel et dans ce cas-là, le groupe socialiste retire son amendement, mais je ne sais pas si c'est demain la veille.

**Le Président : L'amendement du Groupe socialiste est retiré.**

Article 4.2 : Article adopté

#### **Chapitre 5 - Ecopoints**

Article 5.1 : Article adopté

#### **Chapitre 6 - Financement**

Article 6.1 : Article adopté

Article 6.2 : Article adopté

Article 6.3 : Article adopté

Article 6.4 : Article adopté

Article 6.5 : Article adopté

Article 6.6 : Article adopté

Article 6.7 : Article adopté

Article 6.8 : Article adopté

### **Chapitre 7 - Dispositions finales**

Article 7.1 : Article adopté

Article 7.2 : Article adopté.

Nous votons maintenant l'arrêté dans son ensemble.

**Le règlement communal relatif à la gestion des déchets de la commune de Milvignes est accepté par 29 voix.**

## **5. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 59'300.- pour la transformation des locaux de la Chancellerie communale, Rue Haute 20, à Colombier**

Nous discutons de l'entrée en matière.

**M. Philippe Du Pasquier (PLR)** pour la Commission financière.

Le Conseil Communal a informé la Commission financière que le fait d'avoir à l'époque accepté d'accueillir le siège du GSR Littoral Ouest, avec l'avantage de la proximité pour nos citoyens, implique aujourd'hui l'inconvénient de devoir assumer les travaux découlant de la très prochaine et obligatoire mise en œuvre des antennes ACCORD.

Les frais liés à la transformation du réseau électrique sont importants, car ce dernier date de 30 ans et le nombre de postes informatiques prévus dans les nouveaux bureaux va doubler par rapport à aujourd'hui, sans compter l'ajout des scanners.

Il convient de relever qu'il est possible que le Canton participe de manière forfaitaire aux frais. Une négociation est en cours à ce propos entre la Conférence des directeurs communaux chargés des affaires sociales et le Conseil d'Etat.

Deux devis supplémentaires seront demandés pour mettre en concurrence les entreprises et obtenir le meilleur prix. Le crédit demandé aujourd'hui est donc un crédit plafond.

Au sujet des montants engagés par les autres GSR pour la transformation de leurs locaux, la demande de crédit présentée par le Conseil communal semble tout à fait raisonnable.

La Commission financière a donc préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents. Je vous remercie.

**M. Daniel Etter (PLR) :** Nous avons passé un certain temps à débattre au sujet de la transformation des locaux pour la mise en place de l'antenne ACCORD. Nous avons reçu les réponses à nos questions, par exemple, en voyant certains montants des devis. Une remarque pertinente a été émise par rapport à la hauteur du plafond et la grandeur des bureaux pour ne pas se sentir trop écrasé. Nous constatons aussi que cela devient une habitude du Canton de laisser aux Communes le soin de régler les factures et peut-être d'y participer par la suite. Le Groupe PLR accepte dans sa grande majorité la demande de crédit de CHF 59'300.- pour la transformation des locaux de la Chancellerie communale.

**M. Daniel Bena (La Grappe) :** Le groupe de La Grappe se prononcera favorablement concernant une demande de crédit de CHF 59'300.- pour la transformation des locaux de la Chancellerie communale, Rue Haute 20, à Colombier. La Grappe constate qu'à chaque Conseil général de nouvelles demandes de crédit sont présentées. Celles-ci ont, jusqu'à présent, toutes eues d'excellentes raisons d'être présentées et acceptées, mais à ce rythme, il nous sera très difficile de maintenir le coefficient fiscal à 58.

**M. Jean-Marie Coste (PS) :** Le groupe socialiste a examiné en séance le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit de CHF 59'300.- pour la transformation des locaux de la Chancellerie communale à Colombier.

Un aménagement des locaux était indispensable suite à l'entrée en fonction des antennes nommées ACCORD. De ce fait, il s'agissait de savoir si le budget était adapté aux nouveaux besoins impliqués par ces nouvelles exigences en lien avec un secteur social en expansion.

Les frais occasionnés figurant dans le budget présenté nous paraissent adéquats. Nous avons eu connaissance d'une petite comparaison intercommunale des frais liés à la modification de nouvelles antennes ACCORD, et ces frais semblent être plus conséquents dans les autres communes. De ce fait, ceux de Colombier paraissent raisonnables. Par ailleurs, l'accès et l'aménagement d'un bureau pouvant recevoir, en toute discrétion, des personnes à mobilité réduite et/ou nécessiteuses de prestations sociales, étaient indispensables.

Ainsi, le groupe socialiste votera favorablement pour cette demande de crédit.

**Le Président :** Nous votons l'entrée en matière.

**L'entrée en matière de ce rapport est acceptée par 29 voix.**

Nous examinons maintenant l'arrêté.

Article premier : Article accepté

Article deux :

**M. Patrice Blanc (PLR) :** Une petite question, je sais que l'amortissement de 5% est un amortissement habituel, mais vu que la location est augmentée de CHF 6'400.-, cela représente un amortissement sur 10 ans. Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt amortir d'une même manière.



**Mme Josette Schaer (CC)** : M. Blanc, vous avez bien fait de relever la chose, je crois que l'arrêté nous a échappé qu'il n'a pas été modifié. Effectivement, nous avons prévu un amortissement sur 10 ans et visiblement l'information n'a pas suivi au niveau de l'arrêté, je vous prie de nous en excuser. Ça m'a complètement échappé également.

**M. Patrice Blanc (PLR)** : Donc, je fais la proposition que l'amortissement soit fait autour de 10%.

**Le Président** : Formellement, M. Blanc vous proposez un amendement sur cet article 2.

**M. Patrice Blanc (PLR)** : Exact, la dépense rapportée au compte d'investissement est amortie au taux de 10%, ce qui nous permet d'amortir dans les 10 ans.

**Mme Josette Schaer (CC)** : Effectivement, on avait choisi de faire un taux de 5% pour que la location couvre cet amortissement en disant que c'était quand même un travail qui allait être amorti sur 10 ans puisque ces antennes sont installées là. C'était quand même effectivement un choix. Mais, il vous appartient de vous prononcer sur l'amortissement.

**Le Président** : Nous votons sur l'amendement proposé par le groupe PLR qui consiste à modifier le taux de l'amortissement de l'article 2, taux de 10% au lieu de 5%, amortissement sur 10 ans.

**L'amendement est accepté par 23 voix, 2 refus et 4 abstentions.**

Article 3 : Article adopté

Article 4 : Article adopté

Nous votons maintenant l'arrêté dans son ensemble

**L'arrêté est accepté par 29 voix.**

## **6. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'indemnités aux membres du Conseil général, du Conseil communal et des Commissions**

Nous discutons de l'entrée en matière.

La parole est aux commissions :

**M. Philippe Du Pasquier (PLR)** :

Les indemnités demandées par le Conseil communal sont tout à fait réalistes et correctes et n'ont amené aucun débat.

S'agissant de la baisse du montant des jetons de présence à CHF 10.-, il a été relevé que le montant de CHF 13.- est déjà symbolique et couvrirait à peine les frais administratifs et de déplacements des membres du Conseil général.

Il est aussi difficilement compréhensible de déterminer pour quelle raison les membres de la Commission de police du feu et de salubrité publique recevront CHF 20.- de l'heure contre CHF 10.- par séance pour les membres des autres commissions. J'ouvre une parenthèse ici, la commission a eu lieu il y a de cela quelques semaines déjà, donc c'est antérieur à certaines discussions qui se sont tenues après.

Le Conseil communal cherchant par cet arrêté à diminuer les charges communales, une discussion animée a été engagée. Cette discussion a notamment porté sur une proposition d'abandonner provisoirement les jetons de présence.

Or, lesdits jetons de présence ayant une valeur symbolique de reconnaissance du travail de milice accompli, il a finalement été décidé de ne pas y renoncer, mais d'accepter leur baisse.

Ainsi, la Commission financière a préavisé favorablement cet arrêté à l'unanimité des membres présents.

Les groupes maintenant :

**M. Philippe Bärffuss (PS) :**

Ce point, à priori anodin, à tout de même suscité pas mal de discussions au sein du groupe socialiste. Nous ne parlons évidemment pas de l'indemnité annuelle du Conseil communal que nous trouvons très raisonnable et tout à fait justifiée. De plus, le mode forfaitaire évite aussi relevés et calculs.

Par contre, la demande de diminution de valeur des jetons de présence est pour la majorité de notre groupe, un peu étrange pour les plus modérés, maladroite pour d'autres, insultante pour certains. La peur, n'étant pas de voir notre substantiel revenu diminuer, mais bien le manque de reconnaissance. Quant à l'argument de l'effort commun pour diminuer les charges de notre Commune, nous pensons qu'une économie d'environ CHF 1200.- sur notre budget est peu crédible, je dirais même qu'il est préoccupant. Le calcul a été fait sur une base de 53 commissaires siégeant 4 fois par an. En effet, si le Conseil communal imagine pouvoir équilibrer les comptes par de telles propositions, il est très loin de la réalité. Nous pensons qu'une vision avec plus de hauteur est nécessaire.

En plus, dans l'arrêté que nous devons voter, il y a une iniquité évidente entre les commissaires de la Commission de la police du feu, et d'autres commissaires faisant eux aussi des visites, par exemple la Commission d'urbanisme.

Ceci est la porte ouverte à maintes discussions ou revendications diverses.

Nous comprenons que les citoyens sans mandat politique soient rémunérés à CHF 20/h par exemple. Nous imaginons mieux un règlement d'indemnités réglant le cas des conseillers généraux et commissaires, ainsi que les cas divers, externes, direction du théâtre (peut-être pour le futur), ou autres...

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous demande de voter la non-entrée en matière de cet objet. Merci.

**M. Pascal Bruni (La Grappe) :**

C'est avec un intérêt certain que La Grappe s'est penchée sur ce rapport, il a d'ailleurs donné lieu à un débat, on vous en remercie, on a fini à minuit. Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que nous sommes très satisfaits de la semi-professionnalisation de la Commission du feu et de la salubrité. En effet, rappelons que les visites étaient faites par nous-mêmes, membres de la commission, sans vraiment avoir eu de formation. Je m'étais même posé la question, puisque je faisais partie de cette commission, du bien-fondé de ces visites. Il est vrai que personnellement au niveau de la sécurité, je me faisais bien du souci. Fort heureusement, les villas et autres que j'ai contrôlées jusqu'à maintenant n'ont jamais brûlé. N'oublions pas que nous ne pouvons pas toujours demander aux personnes de bonne volonté de faire le boulot bénévolement. C'est un grand pas en avant, même si cela coûtera un peu plus cher, la sécurité avant tout. Merci.

Nos Conseillers communaux, rappelons-le, ont un mandat à 40% qui est d'ailleurs largement dépassé. Nous pensons que ce n'est qu'un début, au vu des dossiers qui les attendent. Dès lors, il nous semble tout à fait logique qu'ils perçoivent une indemnité en rapport avec les frais occasionnés par leur activité professionnelle, pour la petite histoire, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, bravo, vous roulez en voiture économique, car le km se rapprocherait plus du CHF 1.- voire de CHF 1.50, que du 0.70 cts, bel effort. Pour ce qui est des jetons de présence, pour le Conseil général et ses commissions, nous pensons et croyez-moi que ce n'est pas pour les CHF 10, 12, 13 quoique pour l'apéro. Trêve de plaisanteries, c'est positif. En effet, peut-être que c'est une remise en valeur de toutes les personnes qui mouillent leur chemise à longueur d'année pour les différentes commissions. Pour toutes ces raisons, et la liste n'est de loin pas exhaustive, La Grappe acceptera cette proposition sans aucune réserve. Je vous remercie.

**M. Philippe Donner (PLR) :**

Le groupe PLR a pris connaissance, avec intérêt, du rapport établi par le Conseil communal concernant l'octroi d'indemnités aux membres du Conseil général, du Conseil communal et des Commissions.

Après un assez large débat et avoir obtenu d'utiles précisions complémentaires, le groupe apportera son soutien aux propositions faites.

La baisse proposée de l'indemnité au titre de «jeton de présence» de CHF 13.- à CHF 10.-, vu l'augmentation du nombre des commissaires, n'a pas manqué de raviver la proposition faite le 17 décembre par notre groupe de réduire le nombre de personnes dans les commissions, proposition pourtant refusée par la majorité du présent Conseil général.

Par ailleurs, la question de la pertinence du maintien de ces «jetons de présence» a aussi été évoquée et à une forte majorité, il a été jugé utile et nécessaire de témoigner, par un geste pécuniaire, l'importance de l'engagement, de la disponibilité des élus et des commissaires.

La rémunération des visites officielles de conformité est basée sur un tarif horaire, tant pour les commissaires que pour d'autres citoyens engagés volontairement pour effectuer cette mission.

Il a été rappelé que ces visites ne concernaient pas seulement la Commission de la police du feu et de la salubrité publique, mais également la Commission d'urbanisme, voire d'autres, pour des réalisations immobilières spécifiques ou spéciales.

Aussi, le PLR proposera un amendement de l'article 3 de l'arrêté, à savoir : «**Les membres des commissions et les citoyens engagés pour les visites de conformité ont droit, etc.**», en supprimant ainsi la mention exclusive et limitative de la Police du feu et de la salubrité.

Enfin, la forfaitisation des frais effectifs des Conseillers communaux, à hauteur de CHF. 2'400.- par année, soit CHF. 200.- par mois, est considérée comme une solution simple, rationnelle et raisonnable qui couvre l'ensemble des frais de déplacements, d'affranchissements, de téléphonie et autres menus frais pris en charge par chacun des membres de notre autorité communale.

Il s'agit d'un forfait calculé sur une base moyenne de CHF. 140.- pour les déplacements et de CHF 60.- pour les autres frais, ce qui est assez modeste.

En conclusion, le groupe PLR acceptera les deux propositions relatives à l'octroi d'indemnités aux membres du législatif et des commissaires, pour leurs participations aux séances officielles et aux visites de conformité, car celles-ci sont raisonnables et fondées.

De même, il acceptera l'attribution d'un forfait annuel de CHF 2'400.- par conseiller communal, pour les frais connexes découlant de son activité, montant qui nous paraît parfaitement conforme à la réalité de terrain.

Par contre, le PLR demande donc de modifier l'article 3 de l'arrêté dans le sens que nous avons déjà formulé précédemment.

Merci de m'avoir prêté attention.

**Le Président :** Je demanderai à M. Donner de réintervenir au sujet de cet amendement à la lecture des articles par articles.

Nous votons l'entrée en matière au sujet de ce rapport.

**L'entrée en matière est acceptée par 23 voix contre 6 refus et aucune abstention.**

Nous examinons maintenant l'arrêté article par article.

Article 1

**M. Philippe Bärffuss (PS) :** J'ai de la peine à comprendre pourquoi on veut mettre certains commissaires à CHF 20.- et d'autres à CHF 10.-. CHF 20.- de l'heure et CHF 10.- par séance pour d'autres. Donc on peut imaginer que des gens siègent pendant des heures soient payés CHF 10.- et ceux qui vont faire une visite soient payés CHF 20.-/h. Donc pour ma part, je préférerais que tous les commissaires, donc tous les gens élus, soient rémunérés à CHF 10.- par séance et seuls les externes soient rémunérés à CHF 20.-/h. Ce qui ferait plus d'équité envers les commissions.

**M. Nicolas Grosjean (PLR) :** Juste pour répondre à mon collègue M. Philippe Bärffuss, effectivement on cherche à parler d'équité et dans le cadre de la police du feu et de salubrité publique, on a un problème. C'est-à-dire qu'il y a d'un côté des volontaires, citoyens qui se sont manifestés et qui vont faire des visites à CHF 20.-/h et de l'autre côté des commissaires qui vont faire exactement le même travail à CHF 10.-/h. Donc, quelque part, l'équité ne se retrouve pas et c'est dans ce cadre-là que l'uniformisation par rapport au type de tâches a été proposée.

**M. Philippe Bärffuss (PS) :** Je pense juste à l'équité entre les commissaires. Après, les autres externes, c'est des gens qui sont payés, mais toutes personnes faisant partie de commissions ou élus sont rémunérées à CHF 10.-/la séance. Point final.

**M. Philippe Donner (PLR) :** La discussion a également porté sur cet élément. Je rappelle que les visites de conformité sont des éléments de police. Si vous ne le savez pas, il faut aller lire dans le règlement, vous verrez ce que c'est des règlements et qu'en fait, la visite de conformité est une mesure de police qui confirme que le bâtiment a été construit selon les règlements. Donc, il y a un engagement, qui n'est pas le même travail d'assister à une séance en tant que telle et on attend dans certains contextes, des professionnels. La Commission de salubrité et de police du feu ayant, par ailleurs, des difficultés à trouver des gens formés pour pouvoir faire ces visites.

**M. Philippe Bärffuss (PS) :** C'est la porte ouverte à toutes discussions.

**Le Président :**

On revient sur l'article 1. Article adopté

Article 2 : Article adopté

Article 3

**M. Philippe Donner (PLR) :** C'est ici qu'on propose une modification, par la suppression de la spécificité police du feu et de salubrité publique et de remplacer ceci par les membres des commissions et des citoyens engagés pour les visites de conformité ont droit pour l'exercice de cette tâche aux vacations suivantes : CHF 20.-/h mais au maximum CHF 160.-/jour.

**Le Président :** Alors, nous sommes devant un amendement du groupe PLR qui consiste à modifier le début de l'article 3 qui devient : « **les membres des commissions et les citoyens** ». Tout le reste est abandonné.

**L'amendement est accepté par 19 voix, 4 refus et 6 abstentions.**

Article 4 Article adopté

Article 5 Article adopté

Nous votons maintenant l'arrêté dans son ensemble.

**L'arrêté est accepté par 23 voix contre 5 refus et 1 abstention.**

## **7. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant la modification partielle du plan d'alignement du secteur « Rue de La Prairie » à Bôle**

**M. Frédéric Laurent (CC) :** Je suis absolument navré de revenir avec quelque chose de réchauffé, mais voilà, les procédures cantonales sont parfois aussi compliquées que les communales donc je vous remercie de le comprendre et je n'ai rien d'autre à dire. C'est juste pour que la signature soit validée ce soir.

**Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) :** Le Groupe la Grappe se prononcera favorablement en relation au rapport et arrêté mentionnés, ce sujet ayant déjà été soumis au vote. Nous tenons à préciser que le Groupe La Grappe est conscient de votre surcharge de travail, il vous accorde toute la compréhension et le soutien dont vous auriez besoin par ces moments quelque fois difficiles. Toutefois, il nous semble important de rappeler au Conseil communal, la nécessité d'assurer une préparation plus poussée des dossiers présentés, du point de vue juridique, chronologique, de forme et des autres aspects qui vont avec ceux-ci. De la sorte, le Conseil communal rendra plus efficace l'examen et prise de décision concernant les divers objets à traiter, s'évitant au passage de long discours critiques pour des craintes fondées.

**M. Yann Noirjean (PLR) :** Le PLR maintient son soutien à cette modification du plan d'alignement. Toutefois, il s'étonne de voir qu'on appelle ça un malentendu dans le rapport qui nous a été soumis. En effet, il semble que ce malentendu soit plutôt un non-respect de la procédure qui définit la chronologie d'approbation par les différentes autorités et, même si dans le cas présent, il n'y a pas ou très peu de conséquences, on s'interroge quand même sur la préparation des dossiers pas par le Conseil communal, mais plutôt par les services techniques ou le staff qu'il y a derrière qui devraient mieux vous épauler. On regrette également l'image que ce genre de repassage peut donner auprès de nos administrés, et aussi auprès des administrations cantonales. Je pense qu'en termes de crédibilité, il ne faudrait pas que ça se reproduise trop fréquemment.

**Le Président :**

Nous votons l'entrée en matière.

**L'entrée en matière est acceptée par 28 voix, pas de refus et 1 abstention.**

Nous examinons maintenant l'arrêté article par article.

Article 1 Article adopté

Article 2 Article adopté

Nous votons maintenant l'arrêté dans son ensemble

**L'arrêté est accepté par 28 voix, aucun refus et 1 abstention.**

## **8. Rapport d'information de la Commission temporaire du Théâtre au Conseil communal**

Le président rappelle que c'est un rapport d'information et qu'il ne donne lieu à aucune discussion.

**M. Jean-François Kunzi (PS) :** J'ai été désigné volontaire par la commission pour exprimer quelques remarques. D'abord, je ne vous ferais pas l'injure de lire le rapport puisque vous l'avez reçu, mais j'aimerais souligner 1 ou 2 points. Donc, cette commission composée d'Evelyne Staub, Christian Leggiadro, Walter Weber et de moi-même, a siégé dans un esprit positif et constructif qui a été dénué de toute influence partisane. Nous avons pris acte de la situation dans laquelle se trouve en ce premier semestre 2013, le Théâtre de Colombier.

Nous n'avons pas jugé utile d'établir des responsabilités respectives de chacun des protagonistes, mais de consacrer notre énergie à trouver une structure qui permette au théâtre de continuer à vivre et à rayonner. Dans les constatations, j'aimerais juste relever 2 ou 3 éléments : Les Communes d'Auvernier, de Bôle et de Colombier, ont du mettre un terme à tout les types de contrats qu'elles avaient établies avec différentes instances pour permettre l'entrée en pleine souveraineté de la Commune de Milvignes. On peut constater que la résiliation de la convention liant la DTC à la Commune de Colombier s'est effectuée dans un climat défavorable. Des maladresses de communication ont grandement contribué à envenimer la situation. On a temporisé, on a beaucoup joué sur les mots, abondamment utilisé les médias.

Dans la méthode de travail, nous avons tenu 11 séances, d'au minimum 3h, pour vous dire que nous avons l'impression que nous devons travailler rapidement afin que les choses soient en place et qu'il y avait une certaine urgence. Nous avons reçu et entendu au moins 1 représentant des sociétés locales, des Amis du théâtre, de la DTC, du personnel technique, du Conseil communal, et j'en passe. Je souligne ici que MM. Senn et Steiner ont refusé catégoriquement de rencontrer la Commission temporaire du théâtre. Nous avons aussi examiné le document qui a été élaboré en 2008 par M. Cédric Pippo qui s'intitulait « Etude et proposition d'un concept de fonctionnement pour le théâtre de Colombier ». On avait plusieurs options possibles après avoir entendu tout ces gens, c'était se défaire totalement du théâtre, trouver un acquéreur, comme ça on se lave les mains, mais on peut se douter que ça aurait suscité des réactions. Comme certains nous l'ont fait savoir aussi, on aurait pu refaire la grande salle qui existait avant, seulement, je pense que la dépense, là aussi, aurait été conséquente et aurait dépassé le million. La Commune et le Conseil communal l'a dit devant vous, devant nous, qu'elle souhaitait continuer de maintenir la qualité des spectacles qui étaient donnés dans son théâtre. Donc, c'est cette solution-là que nous avons étudiée. Nous avons esquissé une solution, mais nous sommes bien conscients que ce bon fonctionnement du théâtre dépend de choix politiques, dans le sens noble du terme, opérés par les autorités communales, par le Conseil général et par le Conseil communal ainsi que des moyens financiers et humains que ces autorités voudront bien dégager. Nous proposons une structure pyramidale. Le Conseil communal, avec l'accord du Conseil général bien sûr, puisqu'on ne peut pas s'en passer, les finances, c'est quand même le Conseil général qui délit la bourse. Donc, l'autorité communale confie la gestion complète du théâtre à un comité de direction. Idéalement, composé de 3 personnes aux compétences complémentaires, mais aux responsabilités identiques. Nous soulignons, parce que c'est ce qui est ressorti de toutes les auditions, que ce comité de direction du théâtre devrait disposer d'une très large autonomie et d'une grande liberté de fonctionnement. Je ne vais pas vous lire les attributions, je vois que vous les avez sous les yeux. Simplement, relater que ce comité de direction est appuyé par une commission consultative dans laquelle on trouve des représentants du Conseil général, du Conseil communal, des Amis du théâtre, de la Colombière, l'Harmonie de Colombier, l'Avant-scène opéra, pour autant que la troupe reste domiciliée dans la commune, de Vivacité, de l'Association des sociétés locales, des autres sociétés de Milvignes concernées par l'activité du théâtre.

Le Financement, c'est : la Commune prend en charge les frais d'infrastructures, l'amortissement, les intérêts passifs, le chauffage, enfin l'éclairage, l'entretien du bâtiment, assurances, autres frais à définir et puis le salaire du personnel attribué. Régisseur, concierge, autres personnes, par exemple le comité de direction, parce que nous avons noté au passage que le bénévolat jouait une grande importance dans les activités culturelles et parfois aussi dans les activités sportives, mais que le bénévolat a des limites et puis qu'il faudra attribuer à ce comité de direction une enveloppe conséquente qui lui permette d'assurer le bon fonctionnement.

Ce comité de direction du théâtre entretient les liens avec les autorités, avec les associations des Amis du théâtre et là, nous aimerions bien qu'on arrive à une situation très clairement séparée entre les Amis du théâtre et le comité de direction du Théâtre, parce que là jusqu'à présent, nous avons eu quelques soucis au niveau du fonctionnement, nous ne savions pas toujours qui parlait au nom de quoi ou de qui d'autres. Bien sûr, qu'il y a des questions à régler prioritairement. Si on veut un comité de direction, il faudra le choisir et sur la base d'un certain nombre de profils qu'il s'agira d'élaborer. Ensuite, le personnel qui sera attribué à ce théâtre, on devra redéfinir son rôle et son engagement. On a eu quelques soucis avec la régie, par exemple qui devait être là à tous les spectacles au moment où les troupes arrivaient, ce qui fait que parfois, il y avait des factures conséquentes qui étaient envoyées à des sociétés sans qu'elles s'en doutent. Donc là, il faudra définir les attributions de chacun, définir aussi un cahier des charges, de manière à ce que les choses soient claires. Il faudra aussi, bien sûr, résoudre le problème de la billetterie qui était assurée jusqu'à présent par Mme Deroche, mais qui a désiré aussi arrêter cette fonction-là. Et puis, il y a l'accueil, le placement, le foyer, là aussi les personnes consultées nous ont dit que l'idéal, ça serait qu'on ait quelqu'un qui en soit responsable et même l'idéal, ça serait que quelqu'un assume la billetterie, l'accueil, le placement et le foyer, quelqu'un ou une équipe bien entendu. Un problème a été soulevé à cause de la régie, je l'ai mentionné tout à l'heure, que ça augmentait considérablement les frais, c'est qu'on devrait avoir un système simple d'éclairage pour les installations des troupes, parce que la présence de la régisseuse, je dis la régisseuse, car maintenant c'est une régisseuse qui aimerait bien continuer. Donc là, il faudrait qu'on trouve un éclairage minimal qui permette de réduire ces frais de régie qui sont très importants. Là aussi, au niveau de la facturation, on a des clarifications à faire et il faudra établir parce que ça, ça manque, le règlement de location avec des tarifs précis, une fiche technique et un contrat de location clair. La programmation, je pense que le Conseil communal en parlera. La collaboration avec le Théâtre du Passage, une convention a été signée par le Conseil communal qui fixe des délais de résiliation ou de prolongation, donc il faudra vraiment être attentif à ces délais et puis nous avons noté aussi qu'il faudrait faire un inventaire détaillé du matériel qui a été donné au théâtre par les Amis du théâtre, qui ont recueilli des fonds pour cela et puis il faudra établir le statut de compagnies résidente, pour les gens qui ont leur lieu d'origine ici dans la Commune de Milvignes. Voilà, alors je tiens à remercier mes trois autres collègues et je souligne l'esprit positif dans lequel cette commission a travaillé.

## 9. Communications du Conseil communal

**Mme M.-F. Matter (CC)** remercie sincèrement, au nom du Conseil communal, la Commission du théâtre pour ce précieux travail.

Le Conseil communal va analyser ce rapport d'information, va en débattre et va étudier les pistes qui sont proposées.

Comme promis au dernier Conseil général, nous allons vous dévoiler une partie du programme du théâtre qui sera une belle saison qui commencera le 1er septembre 2013, jusqu'au 31 janvier 2014. La saison sera riche, variée et je tiens à signaler que nous allons accueillir la Compagnie théâtrale de la Colomnière qui ont déjà réservé le site. Il y aura des spectacles qui n'ont pas encore été joués dans le Canton de Neuchâtel, il y aura un peu de théâtre, d'humour et de la musique. Mme Matter nous informe qu'un programme sera édité dans le courant de l'été. Au mois de septembre, il y aura le Théâtre du Passage, le 23 septembre, c'est encore en discussion pour l'instant, le 18 octobre, nous accueillerons Mme Sylvia Bareros de l'Office fédéral des migrations avec la Compagnie Apsara qui fera une présentation.



Les 26 et 27 octobre, il y aura l'Harmonie de Colombier qui fera un concert, le 31 octobre, le Théâtre du Passage, le 16 novembre Melinda Dance qui fera certainement de la danse, 23 novembre, le Théâtre du Passage, 28, 29, 30 novembre et 1er décembre, M. Frédéric Martin, Boulevard Romand, le 2 décembre, c'est encore en négociation, le 6 décembre, il y a la Tortue d'eau qui fêtera les 10 ans de sa crèche privée, ils feront à cette occasion un petit spectacle avec les enfants, la Compagnie théâtrale de la Colombière qui se produira les 27, 28, 29, 31 décembre, 3, 4, 5, 10, 11, 12 janvier 2014 pour une pièce de Vaudeville « Tout le plaisir est pour nous ». Elle remercie Mme et M. Tobagi pour leur engagement. Le 27 janvier, il y a quelque chose en pré-location et le 31 janvier, le Théâtre du Passage. Pour le 21 septembre, nous aurons donc « L'amour tout simplement » un spectacle créé au printemps 2013 à Genève. Le 31 octobre, nous aurons Faust, le 23 novembre, nous accueillerons Jaël, qui est un duo qui est bien connu des neuchâtelois et le 31 janvier, nous aurons un solo théâtral d'une personne qui racontera son exil forcé de l'Afrique vers la Belgique, cette pièce a été jouée au Festival d'Avignon et a connu un très grand succès. Mme Matter nous informe qu'elle a terminé avec une partie de la programmation jusqu'au 31 janvier 2014.

Mme M. Lanthemann nous informe et comme cela nous a été demandé que nous établissions pour chacun de nos dicastères un bilan des 6 premiers mois écoulés et c'est ce que nous allons vous présenter, dicastère par dicastère. La présentation est mise en annexe à ce procès-verbal.

**M. F. Laurent (CC)** répond à M. J.-F. Künzi (PS) sur une question qu'il a posée dans les divers lors de la dernière séance du Conseil général du 30 avril 2013.

Il a trait à l'écopoint de la Saunerie ou de la Rue de la Saule que nous avons dû abandonner. Tout d'abord pour dire que le Conseil communal a un très profond respect envers les arrêtés qui ont été décidés par les Conseils généraux qui nous ont précédés. Cependant, lorsque nous sommes arrivés dans une situation extrêmement conflictuelle et qui coûtait de l'argent en avocats. Il nous a semblé que nous devions avoir une vision « Milvignes » pour régler ce problème et nous avons choisi de supprimer, de ne pas appliquer cet arrêté et nous nous en excusons mais il nous a semblé à l'étude du dossier, beaucoup plus sage d'abandonner. Je regrette le premier, les propos qui ont été tenus par les opposants, parce qu'ils ont eu la débridée de dire n'importe quoi et ça c'est très désagréable et malhonnête, je dirais. Mais enfin ça a qu'en même été le cas et nous le regrettons, mais c'est aussi au vu de la vision de Milvignes. Nous allons légèrement renforcer l'offre au niveau de la Saunerie à côté de la STEP, notamment avec une benne à carton et à papier, et puis surtout c'est la présence des Gravieres, à Auvèrrier, donc ouverte à tous les habitants de Milvignes qui nous a poussés à faire ça. Donc, nous sommes libérés d'un poids, nous n'avons pas appliqué l'arrêté, nous nous en excusons, mais je crois que c'était pour le bien de Milvignes dans son ensemble. Merci à M. Künzi et au Conseil de le comprendre.

## 10. Divers

**M. Jean-François Kunzi (PS) :**

Je suis curieux de savoir s'il existe un autre village d'irréductibles « Perchettes » dans lequel la zone bleue est en vigueur, même le dimanche.

Pour éviter la désagréable surprise – une amende d'ordre sur leur pare-brise – qu'ont eue plusieurs « Roille-bots » et sans doute aussi des Bôlois, le dimanche 23 juin dernier, je demande expressément que les citoyens de Milvignes soient dûment informés de cette singularité dont je ne connais pas la base légale et toutes les personnes que j'ai interrogé n'ont pas pu me renseigner de ce côté-là. Qui, de bonne foi, ira rechercher une telle information sur des panneaux installés à trois mètres de hauteur ? J'observe que, même par un temps mitigé, agrémenté d'un fort vent, la police sait faire preuve d'un zèle remarquable.

Il m'arrive de descendre l'Avenue de la Gare de Colombier, à vélo. Même ce moyen de locomotion simple permet d'atteindre, sans peine, la vitesse maximale autorisée et de la tenir. Certains automobilistes, il fallait s'y attendre en raison de la faible hauteur des ralentisseurs et de la magnifique et confortable ligne droite qui s'ouvre devant eux, n'hésitent pas à dépasser en accélérant mais sans ralentir par la suite. D'autres « oublient » tout simplement la limitation de la vitesse.

La police effectue, sans doute, des contrôles fréquents mais pas permanents.

Dans certaines localités de France voisine ou du Seeland, on a installé, au bord de la route, des « radars » symboliques qui commencent par clignoter, vous indiquent ensuite votre vitesse et affichent un visage souriant si vous respectez la vitesse prescrite ou un visage « tirant la gueule » dans le cas contraire.

Je demande au Conseil communal de bien vouloir étudier la possibilité d'installer au moins un « radar » semblable le long de l'avenue de la Gare.

J'ai la nette impression que certains de mes concitoyens de Colombier ont décrété que, pour économiser le prix d'un sac poubelle taxé, les corbeilles disposées le long des rues et les deux écopoints leur serviraient de dépotoirs gratuits. Malgré le passage fréquent de la voirie, certaines de ces corbeilles débordent de déchets les plus divers, parfois emballés dans des sacs fournis par les centres commerciaux. Et que dire de l'état de saleté dans lequel on trouve les écopoints, plutôt en début de matinée ou de semaine et des déchets non acceptés qui y sont abandonnés ?

Je sais que la malhonnêteté et l'absence de respect des prescriptions peuvent s'avérer sans limites. Je suis bien conscient qu'il est impossible de surveiller toutes les corbeilles. Par contre, les écopoints, eux, peuvent faire l'objet d'une surveillance à l'aide de caméras. La Commune de Cortaillod, grâce à Mme Vara, donne un exemple à suivre.

On ne doit pas pouvoir déposer n'importe quel déchet, n'importe quand ! Les panneaux qu'on trouve à l'entrée sont pourtant clairs. Même les commerçants doivent jouer le jeu et n'apporter à l'écopoint que l'équivalent de la production d'un ménage.

Les voisins des écopoints méritent bien de ne pas être envahis par des déchets emportés par le vent et d'avoir des moments de tranquillité, surtout la nuit.

Je demande donc au Conseil communal de prendre rapidement des mesures efficaces afin que cessent ces trop nombreuses incivilités.

**Mme Marlène Lanthemann (CC) :** Monsieur le Président, j'ai peut-être déjà des réponses à donner en ce qui concerne l'Avenue de la Gare. Nous avons une campagne d'info radar qui a commencé cette semaine à Auvernier, nous l'avons réservé 3 semaines donc, elle va passer sur les 3 sites et nous l'a mettrons aussi à l'Avenue de la Gare. J'en ai pris note, si j'ai bien compris, ce n'était pas forcément à l'année ?

**M. Jean-François Kunzi (PS) :** Moi je le laisserai tout du long en fixe.

**Mme Marlène Lanthemann (CC) :** Parce que là, en tout cas dans un premier temps, nous allons utiliser l'info radar, ce qui est déjà, je pense une bonne mesure.

**M. Fred-Eric Moulin (PS) :**

Concernant un conteneur semi-enterré qui a été implanté à la Route de la Traversière, en face des bâtiments 21-23. Initialement, une information avait été donnée comme quoi ce conteneur serait implanté à l'angle Traversière-Les Ruaux. Résultat des courses, bien sûr, les habitants sont surpris car il y a une place de parc en moins, alors qu'il n'y en a déjà pas assez. Pourquoi ?

**Mme Marlène Lanthemann (PLR) :** Monsieur le Président, je peux répondre à cette question là ou à cette remarque. Donc, nous avons repris le dossier de Colombier, avec l'implantation prévue par les autorités de Colombier et puis on mène à bien ce projet-là. Pour les nouvelles implantations, les modifications que nous avons dû faire, je les ai soumises à la Commission des travaux publics. Celui de la Traversière était tel quel sur le dossier qu'on m'a remis.

**M. Fred-Eric Moulin (PS) :** Il ne semblerait pas d'après l'information, c'était au bout de la rue.

**Mme Marlène Lanthemann (CC) :** C'est le dossier de M. Bettens.

**Le Président :** Je vous souhaite de bonnes vacances d'été.

Le Président clôt la séance à 22h35.

Au nom du Conseil général

Le président :

Le secrétaire :

F. Gubler

Ph. Egli